

# Procès-verbal - conseil syndical du 9 mai 2023 19h00 – Mairie de Lancié

**ETAIENT PRESENTS**: Daniel BASSET, Jean-Paul CHEMARIN, Bernard MATRAY, Jacky MENICHON, Jean-Michel MOREY, Philippe PERRET, Catherine REBAUD, Sylvain SOTTON, délégués titulaires.

**ABSENTS EXCUSES:** Rémi AURION, Patrick BOIRAUD, Marie-Andrée CHOPIN, Jean-Claude DESBAT, Yves DEVILLAINE, Benoit FROMENT, Régine GAUTHIER-GUDIN, Charles ORTONNE, Véronique PARIOT, Jérémie THIEN, Christian VIVIER-MERLE

Monsieur Philippe PERRET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du conseil syndical du 31 janvier 2023,
- Constitution de la Commission d'Appel d'Offre,
- Demande de subventions dans le cadre du Fonds Vert,
- Point sur les études et travaux en cours : restauration/inondation/gestion qualitative et quantitative/communication,
- Fonctionnement de la structure
- Questions diverses

## • Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 31 janvier 2023

Le Président, **Jacky MENICHON**, soumet aux conseillers syndicaux la validation du compte-rendu du procès-verbal du 31 janvier 2023. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

## • Constitution de la Commission d'Appel d'Offre

Le comité syndical est appelé à former une Commission d'Appel d'Offres (CAO). La CAO constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée, donc lorsque le montant de ceux-ci est supérieur ou égal à 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux. Sous ces seuils européens, l'intervention de cette instance n'est pas obligatoire, elle est alors saisie de manière facultative pour avis consultatif. Elle prend alors le nom de commission MAPA.

Selon l'article 22 du Code des Marchés Publics et l'article L. 1411-5 du CGCT, la CAO est composée, outre le Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste à scrutin secret.

Seul les membres élus ont voix délibérative au sein de la CAO.

En cas d'absence temporaire d'un membre titulaire, il peut être remplacé par un des membres suppléants. En cas d'indisponibilité permanente d'un membre, il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire.

Les délégués syndicaux sont invités à procéder à l'élection des membres de la CAO. Après dépouillement au 1<sup>er</sup> tour ont obtenu :

Membres titulaires Monsieur Benoit FROMENT, 8 voix Monsieur Jean-Michel MOREY, 8 voix Monsieur Philippe PERRET, 8 voix Madame Catherine REBAUD, 8 voix Monsieur Bernard MATRAY, 8 voix Membres suppléants:
Monsieur Daniel BASSET, 8 voix
Monsieur Jean-Paul CHEMARIN, 8 voix
Monsieur Yves DEVILLAINE, 8 voix
Monsieur Christian VIVIER-MERLE, 8 voix
Monsieur Sylvain SOTTON, 8 voix

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil syndical décide donc de procéder aux désignations suivantes :

### Président de la CAO: Monsieur Jacky MENICHON

| MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS     |
|--------------------|------------------------|
| Benoit FROMENT     | Daniel BASSET          |
| Bernard MATRAY     | Jean-Paul CHEMARIN     |
| Jean-Michel MOREY  | Yves DEVILLAINE        |
| Philippe PERRET    | Sylvain SOTTON         |
| Catherine REBAUD   | Christian VIVIER-MERLE |

### • Demandes de subvention dans le cadre du Fonds Vert

Le Président propose de solliciter des demandes de subvention dans le cadre du Fonds Vert, pour deux actions inscrites au PAPI des rivières du Beaujolais.

Opération globale d'aménagement du bassin du Morgon :

- Dépenses prévisionnelles : 504 000 € HT
   Assistance à maîtrise d'ouvrage (40 000 €), acquisitions foncières (145 000 €), maîtrise d'œuvre (319 000 €)
- Demande de financement dans le cadre du fonds vert : 151 200 € (taux de 30%)
- Animation et mise en œuvre du PAPI
  - Dépenses prévisionnelles : 708 000 € TTC
     Salaires et charges patronales sur salaires de 2022 à 2027
  - o Demande de financement dans le cadre du fonds vert : 30 000 € (financement uniquement sur l'année 2023)

Le conseil syndical décide à l'unanimité de valider les demandes de subvention dans le cadre du Fonds Vert pour deux actions inscrites au PAPI des rivières du Beaujolais.

## • Point sur les études et travaux en cours

### -Entretien et restauration des milieux aquatiques

Les travaux de restauration écologique de l'Ardières sont prévus au LD La Martingale à St Lager cet automne. L'entreprise retenue pour les travaux de terrassement est Vinci. Elle interviendra conjointement avec une équipe des Brigades Nature.

Pour le seuil du Lavoir, les élus valident le principe d'installation d'une pompe solaire afin de permettre l'alimentation du Lavoir (l'option d'alimentation gravitaire par mise en place d'un petit seuil en amont du Lavoir pour caler la prise d'eau a été abandonnée en raison des contraintes imposées par la police de l'eau). La commune de Régnié-Durette aura la charge du fonctionnement avec la signature d'une convention de mise à disposition.

Depuis le début d'année, les brigades nature sont intervenues 57 jours sur nos rivières, en particulier pour le suivi du bois mort sur le Merloux, le Morgon, le Nizerand, la Vauxonne et l'Ardières (recrudescence de bois cassés) et pour l'entretien des plantations et la lutte contre la renouée du Japon.

M. PERRET sollicite une visite sur le terrain du ruisseau de Vernay afin de faire le point sur l'état du ruisseau et les éventuels dysfonctionnements.

#### -Gestion des risques d'inondation

## Projet des ouvrages de rétention sur la Galoche et le Merloux

Le choix du prestataire du marché de maîtrise d'œuvre pour les trois ouvrages de rétention sur la Galoche et le Merloux est en cours. Deux candidats sont auditionnés début juin (ISL et ANTEA).

Une concertation publique réglementaire est prévue à l'automne 2023 après saisine d'un garant par la Commission Nationale du Débat Public.

Par ailleurs, le SMRB est en cours d'acquisition à l'amiable des terrains le long du Merloux et de la Galoche.

#### -Gestion de la ressource en eau

Le SMRB a lancé une étude sur les volumes prélevables, étude réalisée par NATURASCOP. Il est rappelé le caractère stratégique d'une telle étude qui vise à établir un équilibre quantitatif sur le bassin et anticiper les effets du réchauffement climatique. La participation active des représentants des usagers de l'eau et des élus locaux aux différentes réunions liées à l'étude est primordiale pour arriver à définir un cadre de gestion de la ressource en eau et un Projet de Territoire de la Gestion de l'Eau.

Les élus font part de leurs inquiétudes sur le niveau des débits des rivières. Ils constatent aussi des baisses du niveau des puits et un enneigement de plus en plus faible (Mont St Rigaud) pendant la saison hivernale.

## -Gestion de la qualité de l'eau

### Captage de Belleville-en-Beaujolais

Un nouvel arrêté préfectoral est prévu d'ici la fin d'année pour la préservation du captage d'eau potable de Belleville-en-Beaujolais. Il intégrera le programme d'actions à mener autour de ce captage. Les grands axes du futur programme sont la réduction des intrants phytosanitaires, la limitation des transferts et l'érosion, les actions foncières (nouvel outil de droit de préemption pour la collectivité), la réduction des pollutions ponctuelles de pesticides agricoles, la communication/sensibilisation des différents publics.

#### **PSE**

L'animation du PSE permet de fédérer les agriculteurs du territoire autour de journées techniques. Le SMRB et la CCSB organisent plusieurs journées d'échanges : journée label haie (17 février), journée sur les couverts végétaux en viticulture (2 mars). Une journée sur la culture de la vigne en terrasse est aussi prévue le 18 juillet prochain.

### -Sensibilisation

Le SMRB propose des sorties grand public sur le terrain dans le cadre des programmes de développement durable de la CCSB et de l'Agglo Villefranche Beaujolais Saône. Ces sorties sont réalisées par FNE et la fédération de pêche du Rhône.

Par ailleurs, le SMRB organise deux soirées ciné-conf avec projection d'un documentaire sur le petit cycle de l'eau et échanges autour de la gestion de l'eau dans le Beaujolais (31 mai au Lycée Bel Air et cet automne à Villefranche).

#### Fonctionnement de la structure

Le SMRB recrute un conducteur d'opération à partir du 19 septembre 2023. Il viendra renforcer l'équipe sur les missions de constructions de bassins de rétention, de suivi et d'entretien des bassins/digues existants, d'assistance sur la thématique vulnérabilité des bâtiments...

Le SMRB bénéficie déjà par conventionnement d'une mutualisation pour l'assistance informatique et la sécurité au travail.

Pour anticiper le départ à la retraite de Monique MICHAUD en 2024, le SMRB engage des discussions avec la CCSB afin de bénéficier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'une mutualisation des services ressources humaines et comptabilité. Cette mutualisation impliquerait également un changement de lieu du siège du syndicat à Belleville-en-Beaujolais.

Le Président lève la séance à 20h20.

Le Secrétaire de séance Philippe RERRET Le Président Jacky MENICHON